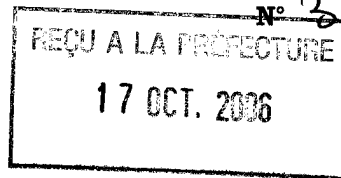


Service instructeur
DIRT/SGP

Service consulté



**Aménagement du carrefour
entre les RD 1 bis, RD 11 I et RD 28
à KIENTZHEIM**

Résumé : A l'issue des études préliminaires, il est proposé d'aménager le carrefour en T entre les RD 1bis, RD 11 I et RD 28 à KIENTZHEIM en carrefour giratoire. Le présent rapport propose de lancer les études d'avant-projet sur la base de la variante retenue et de prévoir une enveloppe financière prévisionnelle de 1,5 M€ TTC pour cette opération.

1. PRÉAMBULE

L'aménagement concerne les communes de KIENTZHEIM et SIGOLSHEIM dans l'arrondissement de RIBEAUVILLE, canton de KAYSERSBERG. Le carrefour projeté se situe à l'intersection des RD 1bis, RD 11I et RD 28.

La RD 1bis (SIGOLSHEIM-KIENTZHEIM) supporte un trafic de 9 472 véhicules/jours, la RD 11 I (AMMERSCHWIHR-KIENTZHEIM) 2 896 véhicules/jours et la RD 28 (KAYSERSBERG-KIENTZHEIM) 8 871 véhicules/jours, selon la carte de trafic de 2004.

L'objectif de l'aménagement est de sécuriser le carrefour supportant un trafic élevé en réduisant la vitesse, et de faciliter les échanges, en particulier le mouvement de « tourne à gauche » vers AMMERSCHWIHR.

2. RAPPEL DES DÉCISIONS

L'assemblée délibérante a pris en considération l'aménagement de ce carrefour dans sa séance du 16 novembre 1990.

Le projet constituait en la création d'un giratoire à quatre branches d'un rayon intérieur de 20 m.

L'enquête publique engagée à cet effet à émis un avis défavorable et a suggéré la réalisation d'un carrefour plus réduit (16 m au lieu de 20 m), le déplacement du canal vers le mur d'enceinte de la confrérie de St Etienne, cette solution ne nécessitant pas l'expropriation de 7 ares de parcelles de vignes.

L'assemblée départementale a décidé en 1993 de ne pas donner suite à l'enquête publique et d'aménager le carrefour en T avec tourne à gauche grâce à un tapis d'enrobés minces et un marquage approprié. Cet aménagement a été réalisé en 1997.

La commune a sollicité depuis la réalisation de ce carrefour giratoire sur la base d'une emprise plus réduite n'impliquant pas d'expropriation foncière.

Lors de la séance du 05 décembre 2002 de la 3^{ème} commission, une première inscription de 20 000 € a été faite pour engager les premières études de faisabilité.

3. ÉTUDES PRÉLIMINAIRES

La solution proposée consiste à réaliser un carrefour giratoire de rayon extérieur de 15 m à cinq branches avec une chaussée de 7,00 m.

Pour les RD 1bis et RD 28, l'approche du giratoire est réaménagée pour être conforme à la politique routière départementale.

Un arrêt de bus et une aire de retournement pour transport en commun sont intégrés à l'aménagement dans la partie située dans la commune de KIENTZHEIM et sécuriseront la dépose des voyageurs.

Afin de réduire l'emprise du cours d'eau au maximum et de limiter l'impact foncier, le Muehlbach sera rétabli par un passage en souterrain sous l'anneau du giratoire.

Le dossier des études préliminaires et de diagnostic est déposé sur le bureau de votre Assemblée.

4. AVIS DE LA COMMUNE

A l'issue de la présentation du 11 avril 2006 à KIENTZHEIM, le Conseil Municipal de KIENTZHEIM a émis un avis favorable au principe d'aménagement proposé ainsi qu'aux points suivants :

- le déplacement des panneaux D42b pour mieux tenir compte des vignes, tout en respectant les distances d'implantation issues des règles de l'art (entre 150 et 200 m du carrefour,
- l'abandon du projet d'éclairage,
- la réalisation d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique parallèlement à l'enquête au titre de la Loi sur l'Eau, pour notamment mettre en compatibilité le Plan d'Occupation des Sols de la commune,
- la mise en place de gaines en attente pour réseaux ultérieurs autour du giratoire et vers l'îlot central,
- le déplacement éventuel des réseaux communaux et le raccordement au réseau d'assainissement communal de la maison située sur le ban de SIGOLSHEIM avant le début des travaux programmé en 2008.

5. ACQUISITIONS FONCIÈRES

Le projet d'aménagement du carrefour entre les RD 1bis, RD 11 et RD 8 à KIENZHEIM ne s'inscrit pas toujours dans l'emprise actuelle.

Les terrains nécessaires à acquérir sont estimés à 30 ares.

6. ENVELOPPE FINANCIÈRE PRÉVISIONNELLE

L'estimation sommaire de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est de 1,5 M€ TTC et se décompose comme suit :

Études	:	80 000 € TTC
Acquisitions foncières (terrains privés)	:	50 000 € TTC
Travaux (y compris contrôle)	:	1 370 000 € TTC

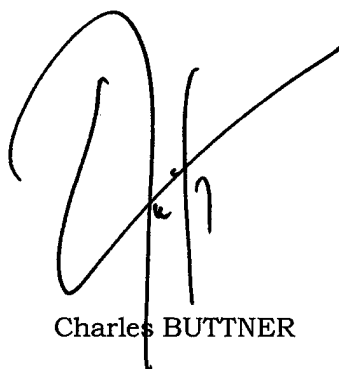
7. CONCLUSION

Il est proposé à votre Assemblée, après délibération :

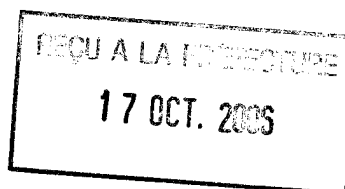
- d'approuver les études préliminaires et de retenir la solution proposée d'aménagement d'un carrefour giratoire ;
- de décider de lancer les études d'avant-projet sur base de la solution présentée ;
- de prévoir une enveloppe financière prévisionnelle de 1,5 M€ TTC pour cette opération ;
- de décider d'affecter, à l'issue de la DM2, pour engager les études d'avant-projet, un complément de 60 000€ TTC en autorisation de programme sur le programme AO11 millésime 2003.

* * * * *

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER



Principe d'aménagement

